

Carnet de rentrée



Table des matières

1.Mot de la direction.....	2
2.L'équipe éducative de notre école.....	3
3.Une paroisse - une aide aux autres.....	4
4.La présence à l'école.....	4
4.1: Obligations pour l'élève.....	4
4.2: Obligations pour les parents.....	5
5.Les grandes lignes de notre règlement des études.....	5
6.La vie au quotidien.....	6
6.2. Sorties des classes	7
6.3. Sécurité :.....	7
6.4. Temps de midi :	7
6.6. Reconnaissance des objets classiques et vêtements	8
6.7. Objets de valeur – GSM – MP3 – PSP,	8
6.8. Religion :.....	8
6.9. Etude :	8
6.10. Récréations :	8
6.11. Comportement et discipline :	8
6.12. Les sanctions :	9
6.13. Organisation des lundis :.....	9
6.14. Activités :.....	9
7.Rôle des parents.....	10
8.La garderie	11
8.1. L'inscription.....	11
8.2. La tarification.....	11
9.Les frais scolaires.....	11
10.Les dates à retenir.....	12
11.Les congés.....	12
12.Le droit à l'image.....	13
13.Une association de parents :	13
14.Facebook	14
15.A remettre à l'école.....	15

1. Mot de la direction

Chers parents,

C'est avec beaucoup de plaisir que je continue à encadrer l'équipe du Sart-Allet cette année. Ainsi que vos enfants !

Toujours dans l'optique de proposer avec, et grâce à mon équipe un encadrement adéquat pour vos enfants. Tant dans la qualité de leurs apprentissages que de leur vie sociale.

Une nouvelle année scolaire qui se présente, où nous continuerons à mener notre projet cour de récréation. Des nouveautés arriveront également au cours de l'année. ! Surprise !

Une équipe qui change peu, mais qui renouvelle sa motivation dès sa rentrée !

Une continuité dans le « projet jardin », la suite du « projet sciences » commencé chez les grands et plein d'autres activités visant l'épanouissement et l'évolution de chacun de vos enfants.

Je vous remercie d'ores et déjà pour votre implication, votre présence dans la vie scolaire de votre enfant.

Montluc Stéphanie

Les grandes lignes de notre projet d'établissement

Projet d'établissement de l'école du Sacré-Cœur
Sections maternelles et primaires

Ce document exprime la volonté de notre équipe éducative de réaliser durant les prochaines années les quelques actions définies comme prioritaires.

La réalisation de ce projet ne pourra se faire qu'avec la collaboration de tous les partenaires de l'école : élèves, parents, enseignants, surveillants, direction, pouvoir organisateur, acteurs externes.

La mise en œuvre de notre projet ne se résume pas à une obligation de décret : depuis plusieurs années, l'équipe est en réflexion et en formation par rapport à l'innovation pédagogique et l'école de la réussite.

Favoriser la communication, l'écoute et le dialogue entre la direction, les enseignants, les enfants et les familles.

Amener chaque enfant à devenir un citoyen responsable et respectueux.

Cette année, l'accent sera mis sur le bien-être à l'école par la suite des aménagements des temps de récréation, ainsi que sur la continuité à mettre en place pour aider chacun dans la maîtrise de la langue française.

Nous travaillerons sur ces thèmes en équipe.

Ce travail se fera avec l'aide de l'inspection, des conseillers pédagogiques de l'enseignement catholiques et lors de nos journées de formation.

2. L'équipe éducative de notre école

Les enseignants :

En maternelle

- . M^{me} Muriel Duquesne (A-M1-M2-M3)
- . M^{me} Audrey Copette (A-M1-M2-M3)
- . M^{me} Laurence Vetrain (A-M1-M2-M3)
- . M^{me} Herlinvaux Nancy (A-M1-M2-M3)
- . M^{me} Masson Bernadette (Puéricultrice)
- . M^{me} Lauwers Cassandra (Puéricultrice)

En primaire

- . M^{lle} Elodie Christians (P1)
- . M^{me} Esméralda Caruso (P2)
- . M^{me} Laurence Vernet (P3)
- . M^{me} Alice Orleans (P3)
- . M^{me} Nathalie Tourneur (P5)
- . M^{lle} Cécile Marsick (P6)
- . M^{lle} Charlotte Adnet (P4)
- . M^{lle} Jasmine Warisse (Polyvalente)

Maître spécial seconde langue : M^{me} Anne Wartel (Anglais)

Education physique/ psychomotricité : Mr. Thomas Delfar

Psychomotricienne : Mme Rose Nèle

Direction : M^{me} Montluc Stéphanie

Personnel auxiliaire : M^{me} Colette Smets et M. Michaël Dumoulin

Logopèdes : M^{me} Sophie Macqua, Karine Gerardin.

PMS : Centre Psycho-Medico-Social Libre de Charleroi ; 71 route de Beaumont ; 6030 Marchienne-au-Pont. Tel : 071/51.61.27

Surveillantes (garderies & temps de midi) : M^{me} Sioli Caro line, M^{me} Jacobs Annick, en attente de désignation pour les autres personnes.

Secrétariat : Mr Sébastien Pourbaix

3. Une paroisse - une aide aux autres

Nous inscrivons notre école dans une dynamique paroissiale.

Nous organiserons donc comme l'an passé deux célébrations, une à la période de la fête de Noël ; l'autre pour Pâques.

Pour toute information / question supplémentaire, vous pouvez joindre le doyen 071/41.26.94 ou surfer sur www.diocese-tournai.be/gilly

4. La présence à l'école

4.1 : *Obligations pour l'élève*

En primaire, l'élève est tenu de participer à tous les cours et activités pédagogiques organisées par l'école. Toute dispense éventuelle ne peut être accordée que par le chef d'établissement après demande dûment justifiée.

En maternelle, même si l'enseignement n'est pas obligatoire (sauf pour des enfants qui devraient être normalement en première année), il est vivement conseillé. Par respect pour les enseignantes et pour les élèves, nous demandons *une présence régulière* des enfants. Les absences répétées mettent votre enfant en difficulté par rapport à ses apprentissages, ses réalisations et ses camarades.

4.2 : *Obligations pour les parents*

Les parents prendront garde de respecter l'horaire de l'école. Les arrivées tardives perturbent la vie de la classe et seront sanctionnées. Dorénavant, les accès à l'école seront ouverts à 8h15 précises (avant 8h15, aucune surveillance n'est mise en place), l'accès à l'école n'est donc pas autorisé. Pour rappel, tout enfant déposé à l'école avant 8h15 doit se rendre obligatoirement à la garderie organisée par la Ville de Charleroi. (entrée par la ch. de Fleurus n° 416 - porte blanche).

Pour la sécurité de vos enfants, nous n'ouvrirons plus les grilles après 8h45 ! Les enfants pourront à nouveau accéder à l'école dès 12h10. Les va et vient dérangent le bon fonctionnement des cours et entraînent des problèmes de sécurité. Il n'y a pas toujours une présence au bureau pour pallier au manque de rigueur de certains. Une arrivée tardive pourra être acceptée, exceptionnellement, s'il s'agit d'un rendez-vous médical. A cette seule condition nous pourrions imaginer ouvrir les grilles en dehors des heures prévues ; mais il faudra avoir prévenu le titulaire au préalable !

En cas de maladie de l'enfant de **3 jours**, les parents sont obligés de fournir un **certificat médical**. **En primaire**, toute absence doit être justifiée par écrit par les parents (max. 2 jours pour des raisons exceptionnelles). **Dans tous les cas, il est demandé de prévenir l'école par téléphone ou par mail.** Si votre enfant s'absente de manière répétitive, la direction **doit** en informer le service du contrôle de l'obligation scolaire. **Cela à partir de 9 demi-jours dont les justifications ne sont pas rendues à temps ou non valables !**

En début d'année vous recevrez un certain nombre de justificatifs vierges, n'hésitez pas à en demander dès que vous n'en avez plus.

Les seuls motifs d'absences légitimes sont les suivants :

1. L'indisposition ou la maladie de l'élève (un certificat médical doit être joint si l'absence dépasse 2 jours).
2. Le décès d'un parent ou d'un allié jusqu'au 4^{ème} degré.
3. Un cas de force majeure ou de circonstances exceptionnelles appréciées par le chef d'établissement.

5. Les grandes lignes de notre règlement des études

Le règlement des études est rédigé en lien avec les projets éducatif et pédagogique du Pouvoir Organisateur et conformément au Décret « Missions » du 24 juillet 1997.

Ce règlement est prévu pour définir à la fois, les critères d'un travail scolaire de qualité et les procédures d'évaluation et de délibération du conseil de cycle et la communication de ses décisions.

En début d'année scolaire, lors des réunions d'informations dans chaque cycle, les enseignants informent les enfants et les parents sur :

- les compétences et les savoirs à développer
- les existences des socles de compétences
- le programme
- les moyens d'évaluations
- le matériel que chaque enfant doit avoir en sa possession.
- leurs pratiques de classe

- L'évaluation est soit **formative**, soit **certificative**.

- L'évaluation formative est pratiquée quotidiennement dans les classes.

- L'évaluation certificative s'exerce au terme des différentes étapes d'apprentissage par le biais de bilans et d'examens dont les résultats sont transcrits dans le bulletin de l'élève.

Depuis le mois de juin 2008, tous les élèves fréquentant l'enseignement de la Fédération Wallonie Bruxelles doivent participer à l'évaluation externe dite certificative à la fin de la 6^{ème} primaire.

Si l'enfant a réussi, il obtient son CEB. S'il y a échec, la Commission se prononce à partir du dossier de l'élève, de ses performances en fin de cursus, des épreuves et des résultats des bulletins de 5^{ème} et de 6^{ème} années.

Cette commission statue fin juin, après les CEB et avant la fin de l'année scolaire.

NB : Le règlement des études complet est disponible sur demande ou téléchargeable sur notre site web.

6. La vie au quotidien

6.1. Horaire des cours :

Matin : de 8H30 à 12H10.

Après-midi : de 13H20 à 15H10.

Le lundi : fin des cours à 14h20 !

Le mercredi : fin des cours à 12h20 !

NB : Pour les élèves qui dînent à la maison, ouverture des grilles à **13h05**.

Entrées :

Les élèves sont accueillis dans la cour dès 8H15 et 13H05, les heures auxquelles commencent les surveillances. La garderie du matin est assurée par la ville de Charleroi dès **6h30** et jusqu'à **18h15**. Ainsi que la surveillance durant le temps de midi.

Les élèves ne peuvent plus circuler dans l'établissement ni sortir de l'école. Les élèves sont tenus au respect et à l'obéissance envers les surveillantes. Dorénavant, les accès à l'école seront ouverts à 8h15 précises.

En **maternelle**, l'accueil des enfants a lieu de **8h15 à 8h30** dans la cour. Merci de conduire votre enfant **jusqu'à la grille délimitant la cour des maternelles, de le déposer et de laisser l'enseignant gérer la prise en charge.** Pour des questions pratiques, la grille sera fermée à 8h30 précise, si vous arrivez entre 8h30 et 8h45 vous devrez passer par la chaussée de Fleurus.

En **primaire**, de 8h15 à 8h30, tous les élèves se rendent sur la cour de la « grotte ». Suite aux diverses situations vécues l'an passé, ainsi que pour des raisons de sécurité et de garantie de surveillance correcte des enfants dans la cour ; nous demanderons aux parents de déposer les enfants à la grille rue du Pirotia, et à la ligne rouge chaussée de Fleurus.

Les zones auxquelles vous pourrez accéder seront délimitées par des lignes rouges et le système se mettra en place dès ce lundi 5/09. Vous recevrez d'ailleurs un courrier complémentaire expliquant le nouveau fonctionnement des entrées. Tant en maternelle qu'en primaire.

6.2. Sorties des classes

En maternelle : les parents sont invités à récupérer leur(s) enfant(s) dans la cour dès l'ouverture de la grille à 15h10. A partir de 15h25 (le lundi à 14h35) les enfants non repris par les parents seront confiés à la garderie organisée par la ville de Charleroi.

En primaire (de la 1^{ère} à la 6^{ème}), les élèves seront rangés devant l'une des deux sorties de la cour, selon la demande exprimée par les parents (rue Pirotia ou chaussée de Fleurus) ou directement amenés à l'étude ou la garderie. Nous vous demanderons d'ailleurs de compléter le talon que vous recevrez à ce sujet dans un courrier complémentaire.

A partir de 15h25 (le lundi à 14h35) les enfants non repris par les parents seront confiés à la garderie organisée par la ville de Charleroi.

Les zones auxquelles vous pourrez accéder seront délimitées par des lignes rouges et le système se mettra en place dès ce lundi 5/09. Vous recevrez d'ailleurs un courrier complémentaire expliquant le nouveau fonctionnement des entrées. Tant en maternelle qu'en primaire.

6.3. Sécurité :

Sur la chaussée de Fleurus, un agent de la ville de Charleroi (Mr Alain Noël) est présent au début et à la fin des cours pour sécuriser la traversée. Il pourra également aider à sécuriser les enfants lors de sorties dans le quartier.

Après l'entrée et la sortie : les grilles de l'école seront fermées.

6.4. Temps de midi :

Les élèves inscrits au dîner de l'école ne peuvent sous aucun prétexte quitter l'établissement. Les enfants qui restent à l'école le temps de midi sont tenus au respect et à l'obéissance envers le personnel surveillant. Tout manquement à cet égard sera sévèrement sanctionné. L'élève qui aura encouru trois sanctions graves pourrait se voir interdire l'accès au temps de midi. Il devrait alors prendre ses repas hors de l'école. Dans ce cas, les parents seraient avertis de la sanction par la direction. Les surveillances du temps de midi sont organisées par la ville de Charleroi.

6.5. Services proposés :

- Repas complets avec potage (dès le 14/09): 3,50 € (primaire) - 3 € (maternelle)
- Potage frais : 50 cents (primaire) - 40 cents (maternelle)
- Frites dès le 15/09 (tous les jeudis) : 1,50 € (primaire)- 1€ (maternelle)

6.6. Reconnaissance des objets classiques et vêtements

Le matériel scolaire et les vêtements doivent être marqués au nom de l'enfant. En cas de perte, cela permettra de reconnaître le propriétaire de l'objet.

6.7. Objets de valeur - GSM - MP3 - PSP, ...

Les objets précieux ou de valeur n'ont pas leur place à l'école. Ils font des envieux, se cassent ou se perdent. Les objets dangereux (couteaux, canifs, ...) sont également prohibés. Le GSM peut être utilisé en dehors de l'école, il doit être confié à la titulaire en début de journée et récupéré à la fin des cours.

6.8. Religion :

Notre école est catholique et un cours de religion est dispensé à raison de deux heures par semaine par les enseignants, dans le respect des convictions et des croyances de chaque famille. Il y aura également un complément citoyenneté repris dans les différents projets de l'équipe.

6.9. Etude :

Pour les parents qui le désirent, une étude dirigée les mardis (par Mme Charlotte), jeudis (par Mme Cécile) et vendredis (par Mme Laurence) est organisée pour les élèves du primaire de 15h30 à 16h30. Ces membres du personnel encadrent les enfants et les aident à faire leurs devoirs, étudier leurs leçons ou organiser leur travail. Tout enfant perturbant de manière régulière le travail de ses camarades pourrait se voir interdire l'accès à cette étude dirigée. Nous tenons aussi à rappeler que ce ne sont pas des sessions de « cours particuliers ».

Tarif : 1,50 €/séance

6.10. Récréations :

- . De 8h15 à 8h30 (cour de la « grotte »)
- . De 10h10 à 10h30 (cour de la « grotte » sans utilisation de ballons !)
- . De 12h30 à 13h20 (les deux cours)
 - ⇒ Maternelles, cour du haut dans les mêmes tranches horaires.

6.11. Comportement et discipline :

Le respect mutuel contribuera à entretenir une ambiance familiale et chaleureuse. Nous attendons de chacun **politesse et correction**.

Nous ne tolérons aucune violence verbale ou physique.

6.12. Les sanctions :

Celles-ci seront en fonction de la gravité et /ou de la fréquence des manquements ou fautes observées. Elles seront sans appel, mais des explications pourront toujours être fournies par les enseignants ou la direction.

1°. Remarque orale.

2°. Remarque écrite au journal de classe.

3°. Travail à effectuer, noté au journal de classe.

4°. Travail d'intérêt collectif.

5°. Exclusion temporaire d'un cours - du dîner- de la garderie - mais sous surveillance.

6°. Retenue pendant la période d'étude avec travail obligatoire à réaliser.

7°. Exclusion temporaire de toute activité scolaire mais avec présence obligatoire à l'école.

8°. Exclusion temporaire de l'école avec travail à réaliser à domicile.

9°. Exclusion définitive de l'école.

6.13. Organisation des lundis :

Comme l'année dernière, les cours se termineront les lundis à 14h20. Ceci afin de permettre à l'ensemble de l'équipe éducative de travailler en **concertation**.

Ces concertations régulières et planifiées permettront aux enseignants de favoriser le travail en équipe, le tout au service des enfants.

Nous vous demandons donc (à partir du lundi 05/09/2016) de reprendre vos enfants à 14h20 (sections maternelle et primaire).

La période de 50 min non prestée par les enfants a été répartie tout au long de la semaine en 5 x 10 min.

Les cours reprendront donc l'après-midi à 13h20, les cours se termineront le mercredi à 12h20.

A 14h35, les enfants « non » récupérés seront conduits à la garderie organisée par la ville de Charleroi.

Des activités extra-scolaires seront organisées d'ici peu... de nombreux contacts ont déjà été pris.

6.14. Activités :

- Le cours de seconde langue (anglais) est assuré pour 2 périodes/semaine en 5^{ème} et 6^{ème} par M^{me} Anne Wartel, maître spécial.
- Une **Cyberclasse** équipée d'ordinateurs performants et reliés à internet est à la disposition des classes et sera utilisée en fonction des aménagements horaires et des besoins des enseignants. (besoins liés aux projets menés dans l'école)
- Les activités sportives :
 - **Psychomotricité** pour les élèves de maternelle à raison de 2 périodes/semaine. + 3

périodes prises en charge par Mr Thomas, grâce à l'encadrement différencié.

- **Éducation physique** pour les élèves du primaire à raison de 2 périodes/semaine/classe.

Pour les élèves de primaire, nous insistons pour que chacun pratique la gym avec des vêtements utilisés uniquement pour cette occasion : chaque enfant sera muni d'un sac de sport contenant un short de couleur foncée unie, un tee-shirt blanc uni et une paire de baskets ou de baby de gym.

!!! Nous avons fait imprimer des sacs de sport, d'excursions, de collation (vous en avez l'utilité que vous souhaitez) avec le logo de l'école. Nous les vendons au prix de 3 €. Il y a deux couleurs disponibles, vous pouvez les acheter par le biais du titulaire de votre enfant ou directement au bureau de la direction. !!!!!

Dorénavant, les sacs seront repris à la maison chaque fois.
Les élèves « oubliant » leurs affaires seront sanctionnés !

7. Rôle des parents

Afin d'établir une bonne cohésion école-famille, les parents veilleront :

- à assister aux réunions, à signer bulletin, journal de classe et farde ou cahier de communications. Ils superviseront le travail à domicile.
- à parler avec l'enseignant de leur enfant **en dehors des heures d'activité avec les enfants**, sur base d'une prise de rendez-vous ! A demander par le biais du journal de classe. La direction peut éventuellement participer à ces rencontres.
- à ce que l'enfant porte une tenue propre et décente :
 - ❖ **pas de ventre dénudé**
 - ❖ le port de la casquette est interdit en classe mais conseillé dans la cour de récréation en cas de forte chaleur.
 - ❖ par choix d'école, **le piercing est proscrit** pour les enfants ! Nous vous demandons aussi d'éviter les fantaisies excessives dans les cheveux des enfants. Cela crée un effet de mode, parfois malsain, entre les enfants !
- à interdire d'amener à l'école ou à la garderie: ballons en cuir lourd, tout jeu jugé dangereux.
- à déposer leur enfant à l'heure, minimum 5 min avant le début des cours. Un des premiers apprentissages fondamentaux que vous pouvez leur inculquer est la ponctualité. Dans ses années futures, il vous prendra comme « modèle » ... Un parent en retard fera un enfant en retard !!! De plus, ayez conscience que **VOUS DÉRANGEZ** une classe au travail quand vous arrivez en retard !!
- **à ne pas gêner l'accès aux entrées de l'école.** Nous demandons tout particulièrement aux parents fumeurs de ne pas le faire devant l'école... et certainement pas dans

l'école ! Un tout grand merci pour votre compréhension !!

- à respecter le voisinage en évitant le « parking sauvage », un peu de marche à pieds ne peut faire de tort.
- à respecter les règles mises en place pour les entrées et sorties d'école.
- à ne pas venir dans l'enceinte de l'école avec un animal de compagnie. (Exception faite dans le cas où votre enfant doit présenter un travail en classe relatif à l'animal)

Petit rappel : les enseignantes ne peuvent en aucun cas donner un traitement médical quel qu'il soit aux enfants !

8. La garderie

8.1. L'inscription.

Le parent ou le tuteur légal devra remplir un formulaire pour la participation de son enfant à l'accueil extrascolaire.

Cette fiche est très importante car le service du receveur communal a besoin du numéro de registre national du parent ou du tuteur pour pouvoir assurer la facturation.

Celle-ci devra être remplie dès la première participation de l'enfant et impérativement signée.

Nous rappelons que la garderie est prioritairement accessible aux enfants dont les parents travaillent ! Le nombre d'accueillantes restant le même, il est inutile de les surcharger alors que vous êtes dans la possibilité de venir chercher vos enfants. Un nombre élevé d'enfants en garderie pourrait entraîner un risque plus important d'accidents, soyez-en conscients !

8.2. La tarification.

La garderie sera gratuite à partir du 01/09/2016.

Contact direct avec la garderie : 071/34.36.50

9. Les frais scolaires

L'inscription dans l'école est gratuite, mais le fait de s'y inscrire entraîne l'engagement des parents à supporter certains frais inhérents à la vie de l'école.

Ces frais seront à payer obligatoirement et directement sur le compte bancaire de l'école en y indiquant la communication précisée

Chaque famille recevra en fin de mois, une facture à régler dans la quinzaine.
Dans le cas contraire, des frais pourront vous être réclamés et plus aucune commande ne sera acceptée.

Peuvent être repris comme frais :

- L'étude dirigée de 15h30 à 16h30. Le tarif est fixé à 1,50 €/séance.
- Sorties - visites pédagogiques peuvent être organisées en fonction des projets
- Excursions ou visites documentaires. Ces dernières peuvent atteindre au maximum la somme de 25€.
- Spectacles organisés à l'intérieur ou à l'extérieur de l'école :
- **Repas complets** : reprise le 12/09 : 3,50 € (primaires) - 3 € (maternelles)
- **Potage** : 50 cents (primaires) - 40 cents (maternelles)
- **Frites** (le jeudi) : reprise le 15/09 : 1,50€ (primaires) - 1€ (maternelles)

10. Les dates à retenir

Vous recevez en complément de ce document un calendrier reprenant toutes les dates de réunions, de bulletins, de sorties, d'activités organisées par l'école. Nous avons essayé de planifier le tout afin de vous permettre de prendre vos dispositions pour pouvoir participer au mieux à la vie scolaire de votre enfant.

Il se peut que certaines dates soient modifiées, ajoutées ou supprimées au cours de l'année. Des imprévus peuvent toujours se présenter.

Reprise des services (potages, frites, repas, boissons) le lundi 12/09. Vous recevrez le bon de commande le mardi 06/09.

11. Les congés

Vous trouverez une liste des congés pour l'année scolaire 2016-2017. (également repris sur le calendrier joint)

Congés scolaires 2016-2017 :

Rentrée scolaire	jeudi 1er septembre 2016
Fête de la Communauté française	mardi 27 septembre 2016
Congé d'automne (Toussaint)	du lundi 31 octobre 2016 au vendredi 4 novembre 2016
Commémoration du 11 novembre	vendredi 11 novembre 2016
Vacances d'hiver (Noël)	du lundi 26 décembre 2016 au vendredi 6 janvier 2017
Congé de détente (Carnaval)	du lundi 27 février 2017 au vendredi 3 mars 2017
Vacances de printemps (Pâques)	du lundi 3 avril 2017 au vendredi 14 avril 2017

Lundi de Pâques	lundi 17 avril 2017
Fête du 1er mai	lundi 1er mai 2017
Congé de l'Ascension	jeudi 25 mai 2017
Lundi de Pentecôte	lundi 5 juin 2017
Les vacances d'été débutent le	1er juillet 2017

12. Le droit à l'image

Dans le cadre des activités scolaires, votre enfant sera tout au long de l'année pris en photos. Afin de vous permettre de vous rendre compte du travail réalisé quotidiennement par votre enfant, certaines de ces photos seront placées sur le blog de la classe de votre enfant. Mais aussi sur le site de l'école ou sur le profil face book de celle-ci.

Vous pouvez consulter ces blogs à l'adresse suivante :

www.scgsa.be (choisir la rubrique « photos »)

En signant le document repris à la fin de ce livret de rentrée, vous acceptez que votre enfant soit pris en photos et que ces photos soient publiées sur les différents liens cités.

Si vous ne souhaitez pas que ce soit le cas, nous vous demandons de remettre, sur papier libre, un courrier dans ce sens. N'hésitez pas à prendre contact avec l'école pour un complément d'informations.

13. Une association de parents :

L'association de Parents a été assez active dans notre école ces dernières années. C'est grâce à ces parents que l'école a pu voir naître des projets tels qu'une brocante, une bourse aux vêtements, l'aménagement du jardin ou des festivités telles que le carnaval, ...

Malheureusement, à l'heure actuelle elle a disparu.

Pour les années à venir, l'équipe éducative souhaiterait pouvoir à nouveau collaborer avec des parents dans le cadre d'un « comité des fêtes » qui pourrait nous fournir quelques « bras » afin de nous aider lors des événements organisés par l'école. Comité qui pourrait être épaulé par la direction et dont l'activité se résumerait à une aide concrète lors des préparatifs et des rangements.

Tous les parents d'élèves inscrits ont le droit d'en faire partie !!

N'hésitez donc pas à nous contacter pour toute information complémentaire !

Pour tout renseignement :

→ Mme Montluc : direction@scgsa.be- 071/412.007

14. Facebook

Nous avons une page Facebook « Ecole libre de Gilly Sart-Allet » ... Vous pouvez y laisser vos commentaires, photos, souvenirs, mais ils devront d'abord être avalisés par la direction. Cela afin de garantir une image correcte de notre établissement.

Je vous rappelle toutefois la législation en matière de droit à l'image ! Assurez-vous que les personnes présentes sur vos photos aient donné leur accord à cette diffusion.

Toute demande de suppression sera prise en compte et la photo supprimée immédiatement. Il en va de même pour le site de l'école.

D'autre part, je vous rappelle quelques points importants quant à l'utilisation de ces réseaux sociaux :

- Aucune inscription avant 13 ans n'est permise (référez-vous aux conditions générales du site). Si vos enfants y sont, c'est en « trichant » sur leur âge !! Vous, en tant que responsable légal, assumez donc toutes les paroles / commentaires / actes / photos de vos enfants...
- Si vos enfants ou vous-mêmes tenez des propos injurieux envers l'école en général ou un enseignant en particulier, une rencontre sera organisée entre la direction et les personnes concernées. L'école décidera de la suite juridique à donner.
- Si un autre enfant/parent est mis en cause, nous vous conseillons d'imprimer les pages concernées et d'en avertir la personne concernée afin de remédier à la situation. L'école ne peut pas servir de médiateur. Vous avez le droit de porter plainte à la police ainsi que d'avertir les services appropriés.
- Toute situation pouvant amener des conflits à l'intérieur de l'école doit être communiquée à l'enseignant de votre enfant...

15. A remettre à l'école

Monsieur et Madame

parents deélève deannée
.....élève deannée
.....élève deannée
.....élève deannée
.....élève deannée
.....élève deannée

reconnaissons :

- avoir reçu copie des Projets de l'école libre du Sacré-Cœur de Gilly Sart-Allet (inscrits dans ce livret)
- avoir pris connaissance des services proposés par l'école
- avoir pris connaissance des différents frais demandés tout au long de l'année
- avoir lu le document sur le droit à l'image et sur Facebook.

Nous nous engageons à le respecter et à le faire respecter à notre enfant ou à nos enfants :

DATE & SIGNATURE

Moi.....élève de année chez

M^{me}

reconnais : - avoir lu (ou on me l'a lu) et compris (ou me l'a expliqué) le règlement de l'école avec mon enseignant et mes parents

SIGNATURE :

Moi.....élève de année chez

M^{me}

reconnais : - avoir lu (ou on me l'a lu) et compris (ou me l'a expliqué) le règlement de l'école avec mon enseignant et mes parents

SIGNATURE :

Moi.....élève de année chez

M^{me}

reconnais : - avoir lu (ou on me l'a lu) et compris (ou me l'a expliqué) le règlement de l'école avec mon enseignant et mes parents

SIGNATURE :

Moi.....élève de année chez

M^{me}

reconnais : - avoir lu (ou on me l'a lu) et compris (ou me l'a expliqué) le règlement de l'école avec mon enseignant et mes parents

SIGNATURE :

Moi.....élève de année chez

M^{me}

reconnais : - avoir lu (ou on me l'a lu) et compris (ou me l'a expliqué) le règlement de l'école avec mon enseignant et mes parents

SIGNATURE :

Moi.....élève de année chez

M^{me}

reconnais : - avoir lu (ou on me l'a lu) et compris (ou me l'a expliqué) le règlement de l'école avec mon enseignant et mes parents

SIGNATURE :